Objectif 14 Equilibrer l'implantation territoriale

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :
- Un maillage des équipements culturels par bassins de vie
- L'émergence d'espaces culturels transversaux (musique, danse, lecture publique…)
- La coexistence, la complémentarité et les coopérations entre acteurs privés et publics du territoire
- L'équilibre territorial de la diffusion de l'offre culturelle

Actions phares 2021-2027 :
- Réhabilitation et/ou construction d'équipements culturels transversaux: « maison des arts » intercommunale, aménagement des équipements de proximité (bibliothèques, antennes de l'école de musique…) avec les communes
- Abbaye d'Aniane : restauration des bâtiments, des espaces et implantation de nouvelles fonctions
- Extension du musée de l'abbaye de Gellone
- Argileum : modernisation de la scénographie et aménagement d'un espace d'exposition en intérieur
- Mise en place de projets communs avec l'OCVH et TPVH
- Co-organisation d'évènements culturels intercommunaux avec les communes
- Soutien à la diffusion d'œuvres de spectacle vivant et à la pratique théâtrale

Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle

Zoom culture
- Équipements communaux (bibliothèques, salles polyvalentes, etc.)
- Équipements intercommunaux (réseau de lecture publique, antennes de l'école de musique, abbaye d'Aniane, Argileum)
- Portages multiples des projets culturels par les collectivités locales et les acteurs associatifs
- Grande diversité : actions patrimoniales, éducation artistique et culturelle, programmations -culturelles, festivals, projets culturels
- Soutien par les politiques publiques
- Souci partagé d'un équilibre territorial
- Communauté de communes, chef de file en matière musicale à l'échelle du Pays

Les enjeux

- Développement de la présence culturelle sur l'ensemble du territoire
- Partage avec les partenaires d'une vision structurée des équipements et des actions

Nos engagements

Implanter des équipements culturels qualitatifs en lien avec d'autres acteurs

La pérennité et l'efficience de l'action culturelle sont liées à l'usage d'équipements culturels qualitatifs dont l'implantation influence l'action présente et les possibilités futures.

- Adapter les équipements intercommunaux aux évolutions des usages, aux besoins en prenant en compte les interactions possibles avec d'autres acteurs dans un respect des prérogatives de chacun : vers des « Maisons des arts » ?
- Concevoir l'abbaye d'Aniane comme un pôle patrimonial, culturel, artistique et éducatif
- Transformer les antennes de l'école de musique dans le nouveau Projet d'établissement en lien avec les dynamiques culturelles locales

En matière de lecture publique, l'évaluation partagée menée en 2014 a démontré la nécessité d'un schéma d'aménagement et de gestion prospectif du réseau permettant d'intervenir sur les déséquilibres des implantations et les niveaux d'équipement.

Favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire et en articulation avec les dynamiques à l'échelle du pays

- Réaliser un diagnostic de territoire : vision claire des implantations culturelles dans leurs diversités.
- Soutenir le rayonnement de l'offre musicale dont les locomotives sont l'école de musique intercommunale, l'OCVH et la programmation du Sonambule, les festivals de musiques rayonnants tels que les Nuits couleurs ou le Festival de Saint-Guilhem

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ **CONTACTEZ-NOUS**